

COMMENT SE DÉROULE UNE CONSULTATION DE CARDIOLOGIE

Le patient est accueilli par le médecin ou par une assistante.

Il lui est demandé de remettre les documents préparés pour la consultation :

- lettre du médecin traitant, documents médicaux,
- prise de sang,
- ordonnance en cours, carte vitale et carte de mutuelle,
- questionnaire pour préparer la consultation de cardiologie,
- éventuellement automesure tensionnelle (mesures répétées de la tension artérielle faites pendant 3 jours à la maison, représentant la « vraie » tension artérielle).

Le patient se met torse nu (les femmes ôtent leur soutien-gorge), garde pantalon ou jupe et chaussures, et s'allonge sur la banquette d'examen.

Le médecin, prend connaissance du dossier et reporte certaines informations (antécédents, biologie) dans le dossier informatisé du patient.

Parfois le bilan sanguin a déjà été envoyé dans l'ordinateur par le laboratoire de biologie.

Puis le médecin interroge le patient sur ses antécédents médicaux, ses allergies, son traitement en cours et ses symptômes, examine le patient, et réalise un électrocardiogramme (ECG) ; si nécessaire le médecin réalise une échographie cardiaque.

Le médecin rédige les conclusions de la consultation et prescrit un traitement et des examens complémentaires si nécessaire. Puis il explique ses conclusions et ses prescriptions au patient et lui remet le rapport médical, et éventuellement l'ordonnance.

Si certaines informations manquent (ordonnance en cours, prise de sang, rapport d'hospitalisation), le cardiologue ne pourra pas faire les prescriptions et pourra seulement rédiger des propositions pour que le médecin traitant fasse les prescriptions.

Le rapport médical de la consultation de cardiologie est immédiatement adressé par e-mail sécurisé (par internet) au médecin traitant et aux autres médecins du patient. Une copie du rapport médical de la consultation est remise au patient pour son dossier médical personnel.

Si le médecin traitant ou référent ne reçoit pas les e-mails sécurisés ou si le médecin demandeur n'a pas communiqué son nom ou son e-mail, une copie du rapport sera confiée au patient qui lui remettra.

Si des examens complémentaires cardiaques sont nécessaires, les rendez-vous sont immédiatement demandés par e-mail (par internet) aux services spécialisés et, si nécessaire, un bon de transport sera remis au patient pour le taxi ou l'ambulance.

Parfois une hospitalisation urgente est indiquée, le service hospitalier est prévenu par téléphone et reçoit immédiatement le courrier par e-mail, et un bon de transport est remis au patient pour le taxi ou l'ambulance.

Le rapport de consultation de cardiologie remis aux patients est un outil de soins qui permet au patient de comprendre sa pathologie et à ses médecins d'avoir toutes les informations pour le soigner; les patients doivent absolument conserver ce rapport et le présenter en cas de consultation (en particulier avec un anesthésiste en prévision d'une intervention) ou d'hospitalisation.